

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 janvier 2019

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 703

présenté par  
Mme Avia

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 8, substituer aux références :

« , 4-2 et 4-4 »

la référence :

« et 4-2 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à apporter une précision rédactionnelle afin de recentrer le champ d'application des obligations définies à l'article 4-6 aux personnes physiques ou morales proposant un service en ligne ayant pour objet la résolution des litiges.